Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.11.09
DCM8

Séance du 09 novembre 2026

Date de convocation : 05 novembre 2026
Date d'affichage : 05 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kergloff, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC, Karen THOMAS, Corinne ROSPARS, Valérie CARADEC et Patricia NORMANT.
MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL et Philippe NÉDELLEC.

Procurations :
Mme Sandrine GUICHOUX a donné pouvoir à Mme Élodie BERNARD ;
M. David CAUDAL a donné pouvoir à Mme Corinne ROSPARS.

Mme Corinne ROSPARS a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Demande de subvention - Pacte Finistère 2030 - Volet 1/2027 - Rénovation de l'éclairage du terrain de football
Domaine : 7.5 Subventions - Délibération relative aux demandes de subventions

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-10 et L.2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2026, relative à la demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football communal.

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football communal, le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 14 septembre 2026, un plan de financement prévisionnel établi à 19 384,00€ HT, comprenant une demande de subvention départementale de 13 956,00 €, au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1/2027. Toutefois, cette demande de subvention n'a pas été déposée, en raison d'une réévaluation du coût de l'opération nécessitant l'actualisation du plan de financement initial.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM8-DE

Cette augmentation résulte principalement de la révision du choix et du coût des projecteurs LED, ainsi que de travaux électriques complémentaires, comprenant : le passage de l'installation électrique en triphasé, estimé à 500€ HT ; l'adaptation du tableau électrique, estimée à 5 000€ HT. En intégrant les travaux électriques complémentaires, le coût prévisionnel de l'opération est ainsi porté de 19 384€ HT à 28 568€.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financeur(s) associé(s)	Montant HT (€)	%
Rénovation de l'éclairage du terrain de football	28 568 €	Syndicat intercommunal d'éclairage et de communication électronique (SIECE)	1 600 €	6%
		Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 - V1	20 569 €	72%
		Sous-total des co-financements	**22 169 €**	**78%**
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	6 399 €	22%
TOTAL	28 568 €	TOTAL	28 568 €	100%

Compte tenu de cette réévaluation, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement et de solliciter auprès du Conseil départemental du Finistère une subvention de 20 569€, représentant 72% du coût prévisionnel HT de l'opération.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'actualisation du projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football communal, pour un montant prévisionnel porté à 28 568€ HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé, tel que présenté ci-dessus, en remplacement de celui approuvé par délibération du 14 septembre 2026 ;
- De solliciter auprès du Conseil départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030 - V1/2027, une subvention de 20 569€, représentant 72% du coût prévisionnel HT du projet ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi de cette demande de subvention.

Vote

☐Nbre d'abstention :
☐Nbre de vote « contre » :
☐Adoptée à la majorité
☒**Adoptée à l'unanimité**
☐Rejet de la délibération
☐Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

Mme Corinne ROSPARS,
Secrétaire de séance.